

Le bilan de compétences à l'Afpa

Nos engagements déontologiques

Accompagner, à l'Afpa, c'est croire à l'évolution des personnes tout au long de la vie.

La signature Accompagnement de l'Afpa se décline autour de quatre principes :

- Une considération et une attention portée à chaque personne
- Une posture de co-construction au service du pouvoir d'agir des personnes
- Une ingénierie agile
- Une pluralité d'expertises

Dans le déroulé d'un bilan de compétences cela signifie :

Une considération et une attention portée à chaque personne

- Offrir un regard ouvert et bienveillant sur la personne accueillie
- Prendre en compte sa singularité
- Respecter son consentement : un bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire, volontairement exprimé.
- Disposer d'un espace garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges
- Valoriser le cheminement de la personne durant son bilan
- Restituer l'intégralité des résultats du bilan au bénéficiaire et les formaliser dans un document de synthèse
- Garantir la confidentialité des résultats : la personne est la seule destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse rédigé à l'issue du bilan, la décision de transmission de ce document lui appartient.

Une ingénierie agile et des modalités personnalisées, expérientielles, coconstruites, coopératives et multi modales

- Proposer un environnement approprié en termes de locaux, d'équipements.
- A l'intérieur du cadre réglementaire, adapter le bilan de compétences et ses modalités à la personne, à ses attentes, à ses besoins

Une posture de co-construction au service du développement de pouvoir d'agir des personnes

- Engager le bénéficiaire dans une relation qui le responsabilise et le conduit à être acteur de son bilan
- Adopter une posture de neutralité
- La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du bilan et les objectifs coconstruits avec la personne

Une pluralité d'expertises au plus près des territoires et des situations des publics

- Mettre à disposition de la personne les informations, outils, réseaux qui lui sont nécessaires pour poursuivre son cheminement